

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2014 – Convocation du 17 septembre 2014

Compte rendu affiché le 3 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA, Alain GOJON par Youcef BOUREZG, Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD,

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Demande de subvention Vilogia

Dans le cadre de l'opération immobilière sur le site de l'ancien Hôpital situé 1, passage Salengro, la société Salengro 2013 envisage de construire 50 logements. Afin de se conformer à l'obligation du PLU de la Communauté Urbaine du Grand Lyon en matière de logements locatifs aidés dans tout ensemble de logements collectifs en construction neuve, le promoteur a sollicité des bailleurs sociaux.

Dans ce cadre, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Vilogia envisage d'acquérir en VEFA sur ce programme 10 logements. Ceux-ci seront des logements locatifs sociaux, sept seront financés à l'aide d'un prêt PLUS et trois d'un prêt PLAI (logements d'insertion). Elle sollicite aujourd'hui une subvention de la commune pour financer cette construction ; une sollicitation identique est produite auprès des services du Grand Lyon au titre de la délégation des aides à la pierre.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de subvention de ces logements locatifs sociaux,
- d'attribuer à l'ESH Vilogia une subvention de 16 989 € comme participation au financement de cette opération (soit 35 € par m²), qui sera versée à l'achèvement des travaux et prévue au budget primitif correspondant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Plan Local de l'Urbanisme du Grand Lyon,
- **ADOpte les dispositions ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 29/09/2014
- Publication ou affichage le 30/09/2014
Valérie GLATARD, Maire.

